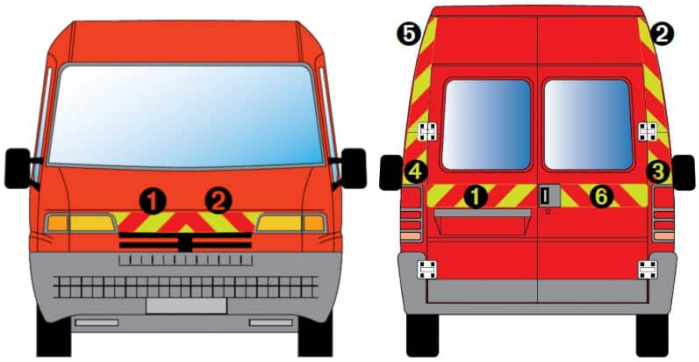

KIT J-R AVT+ARR PARTIEL - PEUGEOT BOXER H2 VITRÉ (1994-2002)

- Film avec bandes jaune fluo citron et rouge
- Film à Structure microprismatique
- Film non métallisé pour un contraste optimal
- Visibilité la nuit à + de 500 m
- Conforme à la norme TPESC B
- Produit officiel installé en Police et Gendarmerie
- Fluorescence GARANTIE 10 ANS

UGS : KITJRPE002PR | **Catégories :** Balisage et Sérigraphie, Kits prédécoupés, Kits Jaune-Rouge

DESCRIPTION DU PRODUIT

Kit Partiel = AVANT + ARRIERE PARTIEL
Kit Total = AVANT + ARRIERE TOTAL

Kit de balisage prédécoupé composé d'un film 3M rétroréfléchissant avec chevrons alternés Jaune Fluo Citron et Rouge.
Film à Structure microprismatique
Film non métallisé pour un contraste optimal
Visibilité la nuit à + de 500 m
Conforme à la norme TPESC B
Produit officiel installé sur les véhicules de Police et Gendarmerie
Fluorescence Garantie 10 ans

RAPPEL REGLEMENTATION :
La réglementation en vigueur N.I.T. 273 vous impose d'utiliser des films homologués avec n° d'homologation TPESC sur chaque strie jaune, sans quoi le balisage n'est pas réglementaire. Extrait de la NIT 273 (signalisation complémentaire des véhicules des services d'incendie et de secours) :
Signalisation avant et Arrière :
Bandes alternées rouges rétroréfléchissantes et jaunes citron fluoréfléchissantes horizontales, hauteur minimum 0,14 m sur toute la largeur du véhicule, chevron centré et pointé vers le haut.

Balisage latéral :
Bande jaune rétroréfléchissante ou contour délimitant le silhouettage conforme à l'arrêté du 1er Octobre 1998 et à l'arrêté du 7 avril 2006 ainsi qu'au règlement ECE 104 sur toute la largeur du véhicule.

Type de recouvrement :
Pour les engins de type VSAV et VSR, la totalité de l'arrière doit être recouverte de bandes alternées avec chevron centré et pointé en haut à l'exception des parties vitrées et des rideaux.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Poids	1 kg
Couleur de balisage	Jaune/Rouge
Marque	Peugeot
Modèle	Boxer

Code EAN 0000000014823

IL N'Y A PAS ENCORE DE CRITIQUES.

REMARQUES